



Direction des Systèmes d'Information
Vincent CARPIER - DSI
Courriel : vincent.carpier@univ-reunion.fr

LE PRESIDENT

POLITIQUE DE GESTION DU RESEAU Wi-Fi

Fonctionnement

Le réseau Wi-Fi est un réseau sans-fil mis à disposition de la communauté universitaire, étudiants et personnels. Il permet d'accéder à certaines parties du réseau informatique de l'établissement et d'accéder à Internet via le réseau RENATER.

Disponibilité

Le réseau Wi-Fi est disponible 24h/24 et 7j/7, sauf plage de maintenance programmée ou soucis technique. L'accès à ce réseau est un service offert par l'université de La Réunion.

Conditions d'utilisation

- Les usagers de l'université de La Réunion doivent disposer d'un compte informatique actif.
- Les extérieurs dont l'établissement d'appartenance participe au projet eduroam ou la fédération d'identité, peuvent utiliser eduspot ou eduroam.
- En cas de problème, une assistance est fournie en fonction du profil :
 - étudiant : tuteurs TICE
 - personnels : centre d'assistance informatique (<https://dt.univ-reunion.fr>, mail, téléphone, accueil sur site)

Réseaux Wi-Fi proposés

- Le réseau **eduspot** est recommandé pour les usagers occasionnels ; gardez à l'esprit que c'est un réseau dit "ouvert", qui ne garantit aucune confidentialité.
- Le réseau **eduroam** est à privilégier si vous utilisez fréquemment le Wi-Fi sur le campus. Consultez la page eduroam pour obtenir plus d'informations.

Règles de bon usage

Partage de connexion des téléphones mobiles (tethering)

La plupart des téléphones mobiles récents permettent de partager leur connexion Internet. Si vous devez utiliser cette fonctionnalité sur le campus, merci de partager votre connexion via le Bluetooth et non via le réseau Wi-Fi.


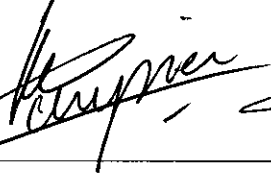

Utilisation de bornes Wi-Fi non référencées par la DSI (Rogues)

Un réseau Wi-Fi est un réseau informatique à part entière, nécessitant une surveillance, des mesures d'activité, la mise en place de protocoles de gestions des ressources, et une maintenance optimisée pour un service de qualité.

L'installation de bornes personnelles (laboratoire, bureau administratif, salles de cours) est interdite et fera l'objet d'un retrait du matériel en cas de détection par les services informatiques.

Il est important de noter que cette interdiction est nécessaire, car une borne Wi-Fi mal configurée peut empêcher le bon fonctionnement de l'ensemble des réseaux de l'université de La Réunion et engendrer une coupure de l'accès Internet à tous les campus.

Fait à Saint Denis, le 17 avril 2015

<p>Monsieur Laurent PEQUIN Le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information</p> 	<p>Monsieur Vincent CARPIER Le Directeur des Systèmes d'Information</p> 	<p>Monsieur Xavier FAUVEAU Le Directeur Général des Services</p> 
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

